



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le

15 AVR. 2021

Monsieur le Président,

Votre collectivité s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016. Cette démarche est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Vous avez déposé le 15 février 2021 votre projet de plan climat qui doit se traduire par un programme d'actions opérationnel sur les enjeux croisés climat-air-énergie. Celui-ci appelle de ma part un avis sous un délai de deux mois à compter de cette date.

Vous trouverez ci-joint l'analyse réglementaire et technique sur votre projet, sur lequel j'émetts un avis favorable. Votre programme d'actions devra vous permettre de rendre encore plus opérationnelle la transition écologique sur votre territoire.

Je vous rappelle qu'après consultation de l'État, de la Région et de l'Autorité environnementale, votre projet de plan accompagné des avis émis sur celui-ci devra être mis à la disposition du public puis faire l'objet, le cas échéant, des ajustements nécessaires.

L'adoption définitive de votre PCAET en conseil communautaire renforcera votre rôle en tant que coordinateur de la transition écologique sur votre territoire, comme le prévoit la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Pascal MAILHOS

Monsieur Jean-Marc DUMONT
Président de la Communauté de communes
Bocage Bourbonnais
1, place de l'Hôtel de Ville
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT